



COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 05 FÉVRIER 2020 A 18 H 30

COMPTE-RENDU DE REUNION

Etaient présents :

	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
CC du Bonnevalais	Pierre BENOIT, Michel BOISARD, Alain GARNIER, Guy BEAUREPERE, Pierre LECRIVAIN, Bernard GUILLAUMIN, Michel THEYS, Alain EDMOND	
CC Entre Beauce et Perche	Thibaud GUILLOU, Jean-François MANCEAU, Mireille REVERSE, Patrick MARTIN, Philippe MORELLE	
CC du Grand Châteaudun	Jean-Marcel BERNET, Jean-Luc MARCAULT, Bruno BROCHARD, Bernard SOLLET, Alain FAGOT, Jean-Yves DEBALLON, Christian HAMET, Philippe GASSELIN, Emmanuel BIWER, Gérard LEGRET, Jean-Michel PELLETIER, Jean-Claude BELFORT, Jean-Pierre SAILLARD, Patrick PHILIPPE, Dominique DOUSSET, Bertrand ARBOGAST, Patrick FOLLEAU	Serge FAUVE
CC du Perche	Eric GIRONDEAU, Jean-Marie HARDY, Pierre BOUDET	
Chartres Métropole	Hervé LE NOUVEL, Dominique MAROQUIN, Luc BOUTFOL, François PELTIER	
CC des Terres de Perche	Jérôme GARNIER, Martial LECOMTE, Jean-François BOUTELOUP	

Etaient absents et excusés :

	<u>Délégués titulaires</u>
CC du Bonnevalais	Daniel BERTHOME, Dominique PRIEUR
CC entre Beauce et Perche	Luc DESVEAUX, Marie-Paule DOS REIS, Eric BRULE, Stanislas CHARNY, Brigitte DEROIN
CC du Grand Châteaudun	Jean-Marie DEVIMEUX, Jean-Luc DEFRANCE, Claude MARTIN, Dominique SALVY, Didier LEBRAY, Jacky DESILES, Serge HENAULT, Jacqueline LETERTRE
CC du Perche	Sébastien VIVIEN, Ludovic RAYMOND
Chartres Métropole	
CC des Terres de Perche	Vincent DOLLEANS, Josette BRILLAND

Assistaient également à la réunion :

Benoit BASCIO, Céline MORIN et Alexandre THIERRY.

COMMUNICATION

En préambule, Céline MORIN présente la modification budgétaire réalisée en fin d'année 2019 par virement de crédit au sein de la section de fonctionnement. Cette opération, autorisée par le CGCT, a permis d'éviter de réunir le comité syndical pour cette simple opération d'un montant modeste de 292,21 €. Ainsi, la clôture budgétaire a pu être réalisée dans les délais impartis.

Cette opération comptable n'appelle aucune observation de la part des délégués.

DÉLIBÉRATIONS

➤ CS 2020-01 Approbation du compte-rendu de la séance du 18 septembre 2019

Le compte-rendu de la séance adressé aux délégués par courriel et courrier le 26 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité des membres.

➤ CS 2020-02 Indemnité 2019 du comptable public

Les délégués approuvent à l'unanimité d'indemniser à 100 % le comptable public. A partir de 2020, les collectivités n'auront plus à verser cette indemnité.

➤ CS 2020-03 Habilitation au centre de gestion 28 du contrat d'assurance des risques statutaires

Il est précisé que ce type de délibération est prise dans toutes les communes. Ce contrat groupe permet d'avoir des tarifs plus attractifs et facilite les démarches puisque tout est engagé et géré par le Centre de gestion.

Les délégués approuvent à l'unanimité d'habiliter le Centre de gestion.

➤ CS 2020-04 Durée d'amortissements des études suivies de travaux pour compte de tiers

Les délégués approuvent à l'unanimité l'allongement des durées d'amortissement des études afin qu'elles soient cohérentes avec les travaux qu'elles concernent.

➤ CS 2020-05 Tableau des effectifs 2020

Les délégués approuvent à l'unanimité le tableau des effectifs 2020. Il est le suivant.

Cadre d'emploi	Grades	Ancien effectif	Nouvel effectif	Titulaire	Non titulaire
Filière administrative					
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	1	1	0
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	0	0	0	0
Filière technique					
Technicien territorial	Technicien principal 2 ^{ème} classe	1	2	0	2
Ingénieur territorial	Ingénieur territorial principal	1	1	1	0
	Ingénieur territorial	0	0	0	0

➤ CS 2020-06 Débat d'orientations budgétaires 2020

La présentation des éléments du DOB est jointe au présent compte-rendu. Les tableaux tronqués ont été modifiés. Toutefois, ils étaient inscrits dans le rapport de présentation du DOB.

Un délégué demande pourquoi le budget alloué au curage des vallées est en baisse en 2020 par rapport à 2019.

Céline MORIN répond que le budget avait été doublé en 2019, car en cette année d'intercontrat, le syndicat réalisant peu de travaux sur les rivières, davantage de travaux avaient été programmés sur les vallées. En 2020, le budget a été ramené au budget initial régulièrement alloué depuis la création du

syndicat. De plus, pour le moment, le syndicat a reçu peu de demandes de curage. Le budget prévisionnel est donc suffisant.

Les montants des amortissements présentés, sont évalués avec la nouvelle durée qui vient d'être votée.

Concernant les travaux de restauration de la végétation des berges de la Mazure, pour le moment, le syndicat a engagé les négociations avec les riverains uniquement concernés par ce type d'action. Un peu plus tard, au cours du 1^{er} semestre 2020, les riverains concernés par des travaux de restauration du lit mineur, programmés 2021, seront rencontrés. Ce choix a été fait pour ne pas apporter de confusion dans l'esprit des riverains. Ceci s'explique également par le fait que, le financement des opérations de restauration de la ripisylve est majoré, lorsque le syndicat restaure en même temps le lit mineur. Ainsi, il bénéficie de 80 % de subvention contre 60 % lorsque la végétation est restaurée seule.

Les délégués prennent acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

➤ **CS 2020-07 Autorisation d'ouverture de crédits pour de nouveaux investissements avant le vote du budget primitif 2020**

Les délégués approuvent à l'unanimité cette ouverture de crédits.

➤ **CS 2020-08 Choix du prestataire pour l'accord-cadre 2019-01 « Restauration du Loir et de ses affluents en Eure-et-Loir (28) »**

Il est demandé d'indiquer pour la prochaine fois les enveloppes prévisionnelles allouées pour les prestations.

Les délégués entérinent à l'unanimité le choix des membres du bureau.

Les attributaires du lot n°1 sont : PROVERT, GUINTOLI et CHOIGNOT. Le premier marché subséquent sera attribué à PROVERT dans le respect du règlement de la consultation.

L'attributaire du lot n°2 est PROVERT.

L'attributaire du lot n°3 est PROVERT.

➤ **CS 2020-09 Choix du prestataire pour l'accord-cadre 2019-02 « Indicateurs de suivi de la qualité du Loir et de ses affluents en Eure-et-Loir »**

Les délégués entérinent à l'unanimité le choix des membres du bureau en retenant l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par AQUABIO.

➤ **CS 2020-10 Choix du prestataire pour l'accord-cadre 2019-03 « Restauration de la continuité écologique du Loir et de ses affluents en Eure-et-Loir (28) »**

La présentation réalisée a été mise à jour avec les montants financiers des offres.

Les tableaux récapitulatifs sont les suivants :

Lot n°1 – Etude de faisabilité

	Notation valeur technique	Prix	Notation du prix	TOTAL / 100	CLASSEMENT
1 - ARTELIA	41,00	106 873,00 €	40,00	81,00	2
2 - BURGEAP	38,25	126 620,00 €	35,15	73,40	3
3 - SAFEGE	48,25	114 930,00 €	38,02	86,27	1
4 - IRH	46,00	191 105,00 €	19,32	65,32	4

Lot n°2 – Maîtrise d'œuvre

	Notation valeur technique	Prix	Notation du prix	TOTAL / 100	Classement
1 - ARTELIA	55	112 551,00 €	36,21	75,63	1
2 - BURGEAP	35	107 220,00 €	37,82	56,55	4
3 - SAFEGE	55	145 207,50 €	26,35	70,02	3
4 - IRH	52,5	99 983,76 €	40,00	75,30	2

Les délégués entérinent à l'unanimité le choix de la commission d'appel d'offres.

Les attributaires du lot n°1 sont : ARTELIA, BURGEAP et SAFEGE

Les attributaires du lot n°2 sont : ARTELIA, IRH et SAFEGE.

Questions diverses

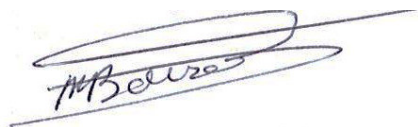
Aucune question n'est soulevée.

Michel BOISARD rappelle que le prochain comité syndical pour le vote du budget se tiendra le 04 mars. Son mandat prenant fin ainsi que celui de certains délégués un apéritif sera organisé.

La séance est levée à 19h45.

Fait à Bonneval, le 10 février 2020

Michel BOISARD



SYNDICAT D'AMENAGEMENT
ET DE RESTAURATION
DU BASSIN DU LOIR
BONNEVAL - EURE ET LOIR

Président du SMAR Loir 28